TREIZIEME ANNEE — N° 488 — On s'abonne au Bureau du Journal : 17, RUE DE L'ANNONCIATION à PARIS (16e Arr.) et dans les Bureaux de Poste — SAMEDI 18 JANVIER 1919

ABONNEMENTS
FRANCE . . . . Un an 8 fr.
ETRANGER . . . — 10 fr.
LE NUMERO :
FRANCE . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux bureaux du Journal et par la poste

TÉLÉPHONE : AUTEUIL 17-09

ANNONCES
Agence Parisienne de Publicité
16, Rue Drouot, Paris
TÉL. : GUT. 55-38

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice - Fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . . Un an 8 fr.
ETRANGER. . . . — 10 fr.
Les abonnements ne peuvent être souscrits pour moins d'un an. Ils partent du 1er de chaque mois
LE NUMERO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . . 15 —
Aux bureaux du Journal et par la poste

Les abandons d'enfants (1)

Hélas, qu'ils ont augmenté depuis la guerre! Et de quelle saisissante manière et combien s'augmentait aussi la mortalité moyenne, déjà si forte chez les petits pupilles de l'Assistance publique. Elle atteignit 52 0/0 en 1915!... Si bien qu'une savante commission fut convoquée pour étudier le mal et en chercher le remède. Elle conclut ses travaux en proposant le rétablissement des tours!... Un projet de loi fut même déposé par un législateur bien intentionné.

Mieux eut valu se rappeler que l'enfant n'est qu'à demi créé lorsqu'il naît, et que sa mère doit l'achever, à force de sollicitude, de vigilant amour et en le nourrissant de son sein.

Antique remède, là encore, serait de restituer aux femmes leur devoir. Ce n'est jamais sans un chagrin profond qu'une mère, fût-elle sans abri et délaissée, se résout à abandonner le petit être qu'elle vient de mettre au monde. On la blâme pourtant, et c'est plus vite fait... Mettons plutôt dans sa pauvre vie. Elle sort de l'hôpital, encore lasse de sa grossesse, encore toute meurtrie de son enfantement, elle n'est accouchée que depuis 11 jours. C'est le moment où dans les familles heureuses, la jeune mère est le plus choyée et fêtée. Mais pour celle-ci, qui est sans mari et sans protecteur, la voilà se traînant sur le pavé des rues, avec un enfant sur les bras, seule... Que devenir? Vous, qui la jugez, représentez-vous sa détresse. Et si elle porte son cher fardeau dans la maison où elle sait qu'elle ne peut plus le revoir, plaignez cette mère.

Voici une autre qui essaie la lutte. Elle travaillera, elle élèvera seule ce petit dont le père a fui son devoir. Mais comme la plupart des crèches ouvrent trop tard, ferment trop tôt, il faut expédier le beau nouveau-né en nourrice. Il part sur les bras d'une femme inconnue. S'il ne meurt pas de suite selon la triste règle, il est si loin que la mère ne pourra jamais. l'aller voir, on ne lui parlera de lui que pour réclamer sans cesse argent, sucre, savon, vêtements, etc... Viennent les jours de chômage, elle ne peut rien envoyer, s'endette, la nourrice menace de rapporter l'enfant, la mère s'affole, et pour que le petit puisse encore là-bas « au bon air », et qu'elle puisse travailler, elle ne répond plus, elle change même d'hôtel; la nourrice remet l'enfant à l'Assistance publique. Tout est consommé. Et voilà le mécanisme de beaucoup d'abandons d'enfants.

Cette autre qui fut trahie est [illegible] par la sévérité avec laquelle [illegible] sans marquer de réprobation [illegible] responsable, étiquette les [illegible] et les « enfants naturels ». Au blâme ici provoqué [illegible] toutes ces femmes, la [illegible] épargner cette douleur [illegible] pas dû se garder de [illegible] moyens?

Si, à ces femmes qui quittent la Maternité sans sou ni maille et sans le secours d'un bras d'homme, on offrait de suite la possibilité de garder leur enfant, tout en gagnant leur vie, si on leur disait : « Vous allez vous reposer sous l'aile, puis, quand vous aurez recouvré vos forces, vous trouverez en atelier, en tel magasin ou bureau, un travail honorable, et une pouponnière pour votre bébé, vous pourrez l'y allaiter, un salaire ne vous sera retenu ni temps perdu, mais au contraire, [illegible] me vous sera donnée, pour compenser l'augmentation de vos charges, vous serez aidée, nul n'osera vous donner cet affreux nom de fille-mère, plus vous aurez été trahie, déçue, délaissée, plus votre mérite sera grand d'élever votre enfant, vous serez honorée [illegible] ne doivent l'être toutes les mères courageuses et dignes ». Si on pouvait tenir un tel langage, j'en appelle à toutes les femmes, il n'y aurait plus d'abandons d'enfants.

Faut-il donc une révolution dans nos mœurs pour obtenir ce résultat? Mais [illegible] compréhension de la détresse, une chaleur de solidarité, ce sens social, existent chez mille et mille d'entre nous, on trouve la preuve dans les admirables résultats obtenus par l'Office d'assistance maternelle et infantile, qui a sauvé tant de mères et tant d'enfants, s'opêchant à la porte des maternités. Il faudrait seulement en élargir l'action, l'étendre à tout le pays, dans les villes, à toutes les campagnes, multiplier les maternités secrètes, les asiles discrets pour les femmes enceintes et accouchées, coordonner beaucoup plus étroitement les organes d'assistance avec les Offices de travail, faire pression sur les patrons pour [illegible] obéissant à la loi de 1917, ils créent des chambres d'allaitement, améliorer et compléter cette loi; instruire des [illegible] femmes, bénévoles ou rétribuées, qui sauraient utiliser les moyens [illegible] de secours aux mères, susciter la création de ceux qui manquent, organiser dans toute la France sur des bases [illegible] et larges, ce généreux « service social », déjà ébauché à Paris et qui a [illegible] aux Etats-Unis de si [illegible] résultats.

Il faudrait aussi ne point disperser nos efforts en minuscules organisations, en poussière d'œuvres à l'efficacité gaspillée. Nous sommes prodigues, en France, d'argent et de dévouement, mais il nous faut apprendre à coordonner l'action bienfaisante. Nous avons d'innombrables soldats du Bien. Il reste à créer une vraie armée du Bien.

Peut-être semblerai-je à beaucoup de lecteurs un enfant qui récite son rêve, mais j'exposerai dans un prochain article comment je souhaiterais que fût mobilisée une telle armée du Bien, une armée du Mieux-Etre Social, comment elle pourrait être organisée sur des bases vraiment scientifiques, afin que les diverses formes de la misère n'y fussent pas seulement assistées, mais étudiées, dans leurs causes et guéries. Armée digne enfin d'une société moderne qui, en récompense, n'entendrait plus jamais parler d'infanticide, ni d'abandons d'enfants.

Dr Clotilde Mulon,
Médecin-Chef de la Pouponnière et des Ateliers de Camouflage de Paris.

(1) Voir « La Française » des 12 octobre, 9 novembre, 21 décembre 1918.

VERS LE SUFFRAGE DES FEMMES

AU CONSEIL MUNICIPAL

M. Georges Lemarchand a déposé, pour être renvoyé à la Commission de réorganisation municipale, le manifeste des femmes françaises relatif au droit de vote déjà connu de nos lecteurs.

Voici, d'autre part, le texte du vœu déposé par MM. Lemarchand et Virot, sur le Bureau du Conseil Municipal :

Messieurs,

Les femmes qui se sont dévouées au chevet de nos chers blessés et malades ;

Les veuves stoïques qui pleurent leur vaillant époux, mort au champ d'honneur;

Les femmes qui ont remplacé les hommes à l'usine et à l'atelier ;

Les femmes qui ont remplacé les hommes à la terre ;

Les femmes qui ont remplacé les hommes dans nos services publics et nos administrations ;

Les mères, les femmes et les filles de nos héroïques poilus qui les ont réconfortés et encouragés au cours de cette longue et douloureuse épreuve

Ont bien mérité de la Patrie !

Elles se sont montrées dignes de participer au suffrage universel.

C'est dans ces conditions que nous avons l'honneur de déposer le projet de vœu ci-après :

« Le Conseil,

« Sur la proposition (Imp. n° 84 de 1918) de MM. Georges Lemarchand et Paul Virot,

« Emet le vœu :

« Que le Parlement vote sans retard la [illegible] accorder le suffrage universel aux Françaises.

« [illegible] le 11 Décembre 1918.

Signé : Georges LEMARCHAND, Paul VIROT.

Héroïnes du Jour

LEGION D'HONNEUR ET ORDRE DE L'ARMEE

Mme la comtesse Van Den Steen de Jehay, directrice de l'hôpital Elisabeth à Poperinghe; « Pendant le mois d'août 1914, après la bataille de Dinant, a recueilli chez elle, soigné et sauvé de nombreux blessés français abandonnés, atteints de la gangrène et de la fièvre typhoïde. A, au péril de sa vie, malgré les soupçons et les menaces des Allemands, renseigné, ravitaillé et fait échapper un détachement de plus de cent soldats français cachés dans les bois. » (Ordre du 23 novembre 1918.)

Miss Irvine, médecin-chef de l'H.A.A. 30 (Scottish Women's Hospital) : « Forçant l'admiration de tous, a assuré de jour et de nuit le traitement des blessés français et alliés au cours des bombardements répétés de Villers-Cotterets, en mai 1918. A l'approche de l'ennemi, a replié sa formation au dernier moment sur l'abbaye de Royaumont où elle a continué sa mission humanitaire avec le plus absolu dévouement. » (Ordre du 20 Nov. 1918.)

Miss A. Chabanne, infirmière-major principale, de la mission antipaludique de l'armée d'Orient : « a fait preuve du dévouement le plus désintéressé, en soignant en 1915, les malades atteints de typhus et les blessés en Serbie, où elle était venue sur sa demande et à ses frais ; au cours du bombardement de Belgrade et pendant la longue et pénible retraite d'Albanie a été par sa courageuse attitude, son insouciance des privations et son empressement à secourir les blessés, d'un bel exemple pour le moral des hommes. (Ordre du 15 septembre 1918).

Miss Anne Morgan, vice-présidente du comité américain pour les régions dévastées de la France : s'est, pendant plus d'un an, consacrée avec une intelligente activité une maîtrise remarquable et un dévouement admirable, à récréer les foyers français dévastés par l'ennemi dans une partie reconquise du département de l'Aisne. Obligée, à la suite des combats de fin mai 1918, de quitter des villages que l'ennemi allait à nouveau détruire, ne s'est repliée qu'au dernier moment et progressivement, toujours sous le feu de l'ennemi. Pendant toute cette période, a prêté le concours le plus courageux et le plus actif aux autorités militaires et civiles, en aidant à l'évacuation des populations éprouvées une nouvelle fois, en recueillant des enfants, en dirigeant, sous des violents bombardements, le transport de nombreux blessés en assurant par des cantines mobiles le ravitaillement des troupes isolées. N'a cessé, depuis l'offensive de juillet, d'aider les habitants, qui réintègrent les régions libérées de l'Aisne, à reconstituer leur foyer; a continué à diriger des cantines mobiles dans les parties les plus exposées de la zone de l'armée pour faire des distributions aux blessés et aux soldats revenant de combat. A de ce fait, puissamment contribué à maintenir très haut le moral des populations du département de l'Aisne et des combattants de la [illegible] armée.

DECORATION ETRANGERES

Mme Catherine Doucede a reçu la croix de la Miséricorde Serbe, en témoignage de gratitude pour ses soins aux blessés serbes dans les hôpitaux d'Orient.

Union Française pour le Suffrage des Femmes

Une adresse des grandes féministes scandinaves

A la suite de l'appel des femmes allemandes que nous avons publié ainsi que la réponse du Conseil National des Femmes, l'Union pour le Suffrage des Femmes vient de recevoir une adresse d'Ellen Key et Selma Lagerlof ainsi conçue :

Appel aux Femmes des pays victorieux

A nos sœurs des pays victorieux

A l'heure où vos cœurs s'exaltent dans la joie de la victoire, nous nous plaisons à vous croire animées de sentiments généreux, prêtes à pardonner les fautes auxquelles un régime désormais aboli a entraîné le peuple allemand.

Ce peuple, le voici aujourd'hui qui se dispose à entrer dans cette société des nations et dans cet état de paix pour lesquels les meilleurs ont lutté et pour lesquels vos bien-aimés sont morts. Si plusieurs d'entre vous ne se sentent peut-être pas capables encore de lui tendre la main, vous voudrez toutes pourtant, pour l'amour de vos chers morts, consentir à servir la cause à laquelle ils ont immolé leur vie; celle de la bienveillance et de la bonté dans les rapports mutuels des nations.

Mais cette cause sera vaincue si l'Allemagne est livrée en proie à la famine et à ses terribles conséquences, et si le traité de paix impose à ce pays des conditions incompatibles avec son droit à disposer librement de lui-même et à déployer toutes ses énergies jusqu'à la limite tracée par les droits des autres peuples. Les femmes de tous les pays ont gémi de leur impuissance à empêcher la guerre et plus tard à y mettre fin. Dans les deux cas, cette impuissance a eu pour cause le fait qu'un lien indissoluble rattache les uns aux autres les événements de l'Histoire. L'humanité ne saurait échapper aux conséquences de ses actes passés. Sur le sol où fut semée l'injustice, a levé la moisson sanglante que quatre années de guerre viennent de nous mettre sous les yeux.

Le sentiment profond de notre impuissance en face des nécessités historiques nous enseigne à quoi doit s'employer aujourd'hui notre effort : à empêcher que de nouvelles injustices ne soient la semence de nouvelles guerres.

Femmes des pays victorieux, nous vous prions de mettre en œuvre toutes les forces de vos cœurs pour que, selon la promesse des vainqueurs eux-mêmes, les mères et les enfants d'Allemagne, qui souffrent de la faim, reçoivent sans délai de quoi se rassasier, et pour que les conditions de la paix soient dictées, non par une justice implacable, mais par la sagesse et la générosité.

Que les femmes du monde entier se donnent la main et forment une chaîne vivante pour la défense de tous ceux, en quelque pays qu'ils se trouvent, à qui les suites de la guerre vont infliger encore tant de douleurs, et plus encore pour la défense de l'humanité de demain. Il dépendra de nous que les générations à venir aient à verser leur sang pour de nouvelles erreurs ou qu'elles bénissent les nobles fruits de la victoire remportée aujourd'hui.

Ellen Key.

Aux mères des pays de l'Entente

C'est un sentiment angoissant d'impuissance que j'éprouve en lisant l'appel d'Ellen Key, et je me demande, indécise, s'il convient d'y apposer mon nom.

Tant de prières et de protestations, au cours de ces quatre années de guerre ont été adressées aux belligérants par les femmes de Suède, sans que ces paroles parties d'un petit pays neutre aient exercé aucune influence sur les puissants du jour, sans qu'elles soient peut-être même parvenues jusqu'à leurs oreilles.

Et cette même angoisse, ces mêmes hésitations sont partagées, je le sais, par nombre d'autres femmes, qui sentent que ce qu'Ellen Key demande aujourd'hui est d'une grandeur si prodigieuse, d'une si stupéfiante difficulté, que ce que nous avons pu solliciter auparavant paraît minime en comparaison. L'audace de celui qui plaide la cause de la justice et de la paix n'est rien en vérité, au regard de celle qu'il faut pour inviter à l'oubli la douleur qui crie vengeance, vengeance pour les morts et les disparus, pour les foyers détruits, pour les pays dévastés, pour l'épouvante de la fuite, pour la quiétude troublée, pour toute la longue série des malheurs sans nom.

Ce qui me donne, pourtant, et ce qui donne à beaucoup d'autres avec moi le courage d'envoyer cet appel dans le monde muni de notre signature, c'est uniquement la pensée qu'il s'adresse aux *femmes* des pays victorieux.

Il va vers celles qui sont déjà ou qui [illegible] un jour des mères et des gardiennes de l'arbre sacré de la vie, dont les branches ombragent la terre.

Vous, les mères, vous devez souffrir plus que d'autres de voir son feuillage dispersé et ses fruits anéantis. De vos cœurs jaillit le désir de protéger et de choyer.

Une sagesse innée et mystérieuse vous donne de comprendre le lien qui unit toutes les parties de la race humaine. La parole qui dit que lorsqu'un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui, est vraie pour vous d'une vérité plus haute et plus sûre que pour les autres.

C'est dans sa foi invincible en l'amour des mères pour tout ce qui vit, qu'Ellen Key a lancé son appel. C'est dans la même foi que nous la suivons et que nous osons vous prier d'appuyer la promesse faite par vos gouvernements de venir promptement en aide aux vaincus. Puisse la guerre par la faim cesser en même temps que la guerre par les armes. Qu'aucun enfant, qu'aucun vieillard ne meure plus faute de nourriture dans cette Europe que les femmes vont aider à reconstruire, pour en faire un foyer de paix et de bonheur.

Selma Lagerlöf.

Ont adhéré en Suède à l'appel d'Ellen Key et de Selma Lagerlöf 18,935 femmes de toutes conditions sociales, de toutes opinions politiques et de toutes professions dont un grand nombre occupent une position en vue, ainsi que, par l'organe de leurs comités centraux, les associations suivantes :

Conseil national des femmes suédoises;
L'Union Fredrika Bremer;
L'Union nationale suédoise pour le suffrage des femmes;
L'Union des femmes conservatrices pour le suffrage féminin;
L'Association des femmes libérales;
Ligue des femmes conservatrices suédoises;
L'Association des femmes socialistes suédoises;
Section suédoise du Comité international des femmes pour la Paix permanente;
L'Association des femmes employées au service de l'Etat;
Club des femmes de Stockolm.

En outre, un certain nombre de femmes danoises, parmi les personnes dirigeantes du mouvement féministe, du pacifisme et de l'activité sociale dans leur pays, ont déclaré au comité suédois vouloir appuyer de leurs signatures l'appel des femmes de Suède.

A Ellen Key, à Selma Lagerlof aux signataires de l'appel des Femmes suédoises

Le Comité Central de l'U.F.S.F. a voté à l'unanimité des membres présents la réponse qui suit :

En nous adressant votre message, vous avez eu raison de penser que nous saurions comprendre les sentiments généreux qui l'ont dicté.

Certes, la victoire remplit de joie nos cœurs, mais ce n'est pas une joie bruyante et débordante qui risquerait d'obscurcir notre clairvoyance et d'égarer nos sentiments d'humanité. Certes, nous sommes profondément heureuses que la justice et le droit aient triomphé; que nos morts bien-aimés ne se soient pas sacrifiés en vain, que les départements français de l'Alsace et de la Lorraine qui ne font qu'une âme avec notre âme soient enfin venus reprendre leur place à notre foyer, — mais notre bonheur est comme enveloppé d'un voile de deuil. Nous avons trop souffert, trop de détresses nous entourent encore : nous ne saurions être grisées par la victoire, pas plus que nous ne pourrions, d'un geste, oublier le passé.

Vous dont la sensibilité s'émeut sur la gêne qui pourrait atteindre des femmes et des enfants d'Allemagne, savez-vous, sœurs suédoises, ce que les nôtres ont enduré depuis quatre ans et demi? La crise est si grave que nous avons les plus grandes difficultés pour les ravitailler aujourd'hui encore. Venez en France, en Belgique, en Serbie voir ces populations défaites, maigries, maladives qui font appel à nous et dont nous ne pouvons même pas satisfaire les besoins les plus urgents; vous comprendrez alors que nos pensées aillent tout d'abord aux victimes innocentes, elles, et elles infiniment misérables.

Vous nous dites d'agir pour que les conditions de paix soient telles qu'elles ne puissent engendrer les semences de guerres futures. Nous sommes là parfaitement d'accord. Les conditions posées par le Président Wilson sont un sûr garant de notre unité de vues : nous ne souhaitons ni conquêtes, ni tyrannie, — ce que nous voulons seulement c'est la réparation matérielle des dommages par ceux qui ont voulu avec la guerre, la violation de toutes les lois et conventions internationales, et qui n'ont pas souffert la millième partie de ce que les peuples martyrs ont enduré. Vous nous dites aussi : « Soyez héroïques et dépouillez toute idée de haine et de représailles ». Il ne nous faut pour cela aucun effort : si nous savons mépriser, nous ne voulons pas haïr; la « schadenfreude n'existe pas pour nous.

Connaissez-vous les nobles paroles prononcées par nos chefs militaires quand ils ont occupé les territoires ennemis? Nous sommes fiers que la victoire leur ait précisément laissé cet état d'âme que vous réclamez de nous. Leurs discours affirment tous la même décision : « La France ne veut pas et ne fera pas de représailles ». Nous sommes fières surtout que, par humanité, ils aient renoncé à entrer en conquérants guerriers dans cette Allemagne insolente qui nous avait attaqués par surprise pour mieux nous anéantir.

Avec des précédents comme ceux-ci, que craignez-vous donc, femmes suédoises? que nos Gouvernements, si nous n'intervenons pas, n'aient la tentation d'affamer l'Allemagne? Quelle erreur. — Notre Gouvernement a pris les devants, et ce n'est pas seulement par des déclarations, mais par des actes qu'il a manifesté ses volontés, puisque malgré les souffrances de nos contrées dévastées, le ravitaillement de l'Autriche est déjà commencé.

Pour l'Allemagne, il en sera de même le moment venu; mais n'oubliez pas que la ration de pain est plus forte en ce moment, même en Allemagne qu'en France (2 kilos 500 gr. par semaine en Allemagne, contre 2 kilos 100, en France). N'oubliez pas non plus que la guerre sous-marine, si populaire en Allemagne, est la grande cause de crise dont elle redoute de subir éventuellement les conséquences; que c'est, enfin, l'état intérieur de l'Allemagne qui l'empêche d'utiliser les réserves de ses campagnes, dont la prospérité a étonné les représentants des armées ou des flottes qui ont récemment parcouru le pays.

Notre réponse, nous l'espérons, vous rassurera donc pleinement sur nos sentiments, mais, à notre tour, permettez-nous de vous adresser une question. Pendant la guerre, il nous a été presque impossible de savoir exactement quelle avait été l'attitude des femmes des pays neutres à notre égard. Dites-nous si les Suédoises ont pu travailler pour adoucir le sort atroce de nos malheureux prisonniers qui, réduits à une ration de famine, étaient cependant condamnés à des travaux de force? — Dites-nous également si vous avez protesté avec nous, quand pour une fois, nous sommes sorties de notre silence en faveur des femmes et des jeunes filles françaises que les pratiques honteuses et sinistres de l'administration allemande déshonora pendant l'occupation? — Dites-nous-le, car nous devons être éclairées dans l'intérêt même de la reprise de nos rapports futurs.

Toutes nous voulons que notre union soit si forte pour que la guerre soit à jamais abolie; mais pour que notre travail et notre collaboration soient établis sur des sentiments de confiance et d'affection, il faut que les grands principes qui nous animent aient des racines profondes et communes.

L'Allemagne qui ne voulait dans aucun Congrès, dans aucune conférence, ni du Tribunal de La Haye, ni de l'arbitrage, ni du désarmement, s'est sentie subitement pacifiste quand ses généraux lui ont annoncé sa perte inévitable : permettez-nous de nous défier encore du désintéressement de ses manifestations où ne se trouve, d'ailleurs, aucun signe de regrets ou de repentir. Pensez aussi que nous n'avons pas le droit d'effacer d'un trait les crimes commis avec l'assentiment moral des femmes allemandes. Jamais nous n'en chercherons vengeance, nous le répétons encore, et vous trouverez toujours en nous des femmes qui savent ce qu'est la pitié et la générosité; mais ne nous en demandez pas plus. Laissez aux femmes allemandes le temps de réparer, par des actes, ce qu'il peut y avoir d'humainement réparable dans le mal commis par leur pays — mais d'ici là et tant que les victimes réclament justice, nous ne pouvons songer à oublier : notre conscience et nos sentiments ne nous le permettraient pas.

Pour le châtiment des bourreaux

Une pétition, due à une initiative privée franco-américaine vient d'être mise en circulation sous le patronage de Mme Juliette Adam, et approuvée par d'autres hautes personnalités françaises et alliées. Les feuilles déjà se couvrent rapidement de signatures. On peut en demander et les retourner signées au Siège de *La Conférence au Village*, 9 Avenue de l'Opéra, Paris.

Voici le texte :

Aux Membres de la Conférence de la Paix

Au mépris des lois les plus élémentaires de l'humanité, des milliers de femmes, de jeunes filles et même d'enfants, — ont été *systématiquement* arrachées à leurs familles, contaminées *par ordre*, soumises aux pires promiscuités, traitées comme des esclaves.

Le cœur brisé et saignant, nous, femmes de France et des pays alliés, venons, devant la Conférence de la Paix, vous demander justice au nom de nos sœurs martyres.

Pour empêcher à jamais le retour de pareilles atrocités, nous demandons que ceux qui les ont ordonnées et ceux qui les ont exécutées, soient punis comme des criminels de droit commun.

Nous comptons sur votre fermeté pour que l'Allemagne et ses alliés, qui ont armé la main de ces bourreaux soient mis au ban de l'humanité.

L'héroïsme féminin

Me Henri Robert fera le vendredi 31 janvier, à la Ligue française de l'Enseignement, 3, rue Récamier, une conférence sur l'héroïsme féminin et la guerre.

LISEZ FAITES LIRE
"La Française"

Guerre à l'Alcool

Le vote des Femmes et l'Alcoolisme

A propos de l'acquittement scandaleux d'un pochard qui a battu sa femme jusqu'à ce que mort s'en suivit, M. André Lichtenberger dans la *Victoire* du 4 janvier, fait maintes réflexions judicieuses, entre autres, celles-ci : « On dit que les résultats satisfaisants des dernières élections anglaises sont dus pour une bonne part au vote des femmes. Peut-être que de seul espoir que nous ayons de combattre efficacement l'alcoolisme est lié au suffrage des nôtres. Et c'est même la raison essentielle pour laquelle il leur sera sévèrement disputé. »

M. Lichtenberger signale ainsi une des raisons les plus déraisonnables, mais des plus péremptoires, qui feront hésiter les parlementaires à donner le droit de vote aux femmes.

En effet, celles-ci ont prouvé dans les nombreux pays où elles sont électeurs et éligibles, que leur premier soin fût d'enrayer et d'abolir l'alcoolisme, ce fléau de la race, des foyers d'ouvriers (70 à 80 0/0 d'ouvriers boivent ou jouent une grosse partie de leur salaire).

Les quelques restrictions édictées pendant la guerre, n'ont rien modifié, hélas! car il faudrait des mesures radicales. Il semble, au contraire, que dans les milieux où le travail fut intensifié par les industries de guerre, l'intempérance se soit accrue de nouveaux débits offrant des tentations de plus en plus nombreuses à mesure que les salaires augmentaient.

L'alcool réservé à l'industrie pour l'éclairage, le chauffage, les produits chimiques, pharmaceutiques, etc., est un agent de bien-être, de conservation, tandis que livré au commerce illimité des boissons, il est nocif à tous les degrés et provoque toutes les déchéances physiologiques.

Quand donc nos parlementaires sauront-ils, d'un commun accord, se mettre au-dessus des protestations de tous ceux qui, dangereusement ignorants et bassement intéressés, repoussent les projets de loi qui nous sauveraient du poison mortel de l'alcoolisme!

Il est à craindre que sans le concours autorisé des femmes, nos législateurs ne continuent à sans cesse ajourner; les femmes victimes des alcooliques, surtout dans le peuple, feraient vigoureusement la seule guerre qui soit adéquate à leur idéal d'humanité : la guerre à l'alcool, à la débauche, au taudis.

Ah! oui, (pour enrayer les progrès de l'alcoolisme, il est temps que la femme obtienne ses droits politiques, afin de remplir d'une manière efficace ses devoirs de conservatrice des êtres qu'elle met au monde!

Nous souhaitons tous que cette guerre monstrueuse soit la dernière. Mais l'homme seul, sans le concours de la femme, ne conjurera pas plus le fléau de la guerre que celui de l'alcoolisme. Il faut que les deux facteurs de l'humanité soient fraternellement unis, égaux dans leurs droits comme dans leurs devoirs équivalents, afin d'établir sur des bases solides de justice et de dignité, une civilisation plus saine et plus haute.

Amélie Hammer.
Présidente de l'Union fraternelle des Femmes.

Le Rhum est nuisible aux grippés

MM. les docteurs et professeurs *Hayem*, président de l'Académie de Médecine; *Roux*, directeur de l'Institut Pasteur, membre de l'Académie de Médecine; *Debove*, secrétaire perpétuel de l'Académie de Médecine, ancien doyen de la Faculté de Médecine de Paris, président honoraire du Conseil supérieur d'hygiène de France; *Laveran*, membre de l'Académie des Sciences et de l'Académie de Médecine; *Netter*, *Ménétrier*, *Pierre-Marie*, membres de l'Académie de Médecine; *Vincent*, médecin inspecteur général, membre de l'Académie de Médecine, ont signé la déclaration suivante :

L'alcool et le rhum à petite dose ne font aucun bien aux grippés, à haute dose, ils sont nuisibles.

⁂

Adhérez, faites adhérer à *L'Alarme*. Adhésion : à partir de 1 franc par an.

Membres ayant droit au vote : 10 francs (minimum). Membres donateurs : 500 fr. (minimum). Adresser les cotisations en timbres ou mandats au siège social, 45, rue Jacob, Paris, Président : M. Jean Finot.

PRIÈRE DE LIRE ATTENTIVEMENT

Nous rappelons à nos abonnés que, comme nous l'avions annoncé le 28 décembre, il n'y a pas eu de numéro de *La Française* le 4 janvier 1919.

⁂

Notre prochain numéro sera spécialement consacré à l'étude de la question suivante : « *La femme qui épouse un étranger doit-elle changer de nationalité ?* »

Nous sommes assurés d'une importante collaboration de M. Boutaroul, Conseiller à la Cour d'Appel de Paris

LES LIVRES

POÉSIE

PRELUDES par Danyl-Helm. Préface par Anatole France.

Mme Danyl Helm fait précéder ses vers d'une lettre ouverte au Critique. Elle prévoit que celui-ci pourrait n'avoir pas le temps de lire son œuvre, et paraît en cela trop modeste. Les livres de valeur ne surabondent jamais, et sont toujours reconnus, et lus, par les bons critiques : or, qu'importe l'opinion des autres? Mais, dans cette prévision, elle a cru devoir résumer en prose le sujet de sa poésie, bien qu'elle avoue que cette tentative lui est pénible « comme à un amoureux la vivisection de sa bien-aimée ».

Franchement, je crois cette peine au moins inutile : les critiques qui ne liraient pas les vers, liront encore moins la prose : ceux dont la jolie fille n'aura pas attiré les regards ne seront pas tentés d'assister à sa dissection.

De plus, Mme Danyl-Helm ignore certainement une catégorie de critiques qui, loin de ne lire que la préface, se défendent scrupuleusement d'en lire aucune, (fût-elle de la plume ailée de M. Anatole France), et ferment les yeux sur toute analyse ou appréciation du livre qu'ils veulent juger, avant d'avoir lu ce livre lui-même : non qu'ils redoutent que leur jugement soit facilement influencé, mais parce qu'ils évitent d'en troubler la spontanéité.

Que Mme Danyl-Helm se représente la sensation d'un lecteur amoureux de beauté, non entomologiste, alors que, venant de suivre le vol d'un papillon et d'y attacher son propre rêve, il retrouve l'être ailé encore palpitant, épinglé dans le sec album d'une explication prosaïque!

Laissons donc là le cadavre et venons-en à l'âme vivante, soit à la poésie. Mme Danyl Helm est un vrai poète, elle sera probablement un grand poète. Un souffle est en elle, le même qui a inspiré les grandes œuvres classiques. Ceci paraîtrait presque paradoxal si l'on ne faisait que jeter un coup d'œil sur ses vers, de facture assez peu régulière; mais une étude attentive montre que sa pensée s'apparente à celle de l'antiquité éleusinienne, platonicienne et alexandrine, celle qui fouille l'idée à travers les choses, veut de toutes ses forces un sens à la vie et voit des dieux dans toutes les formes vivantes de la Nature.

N'est-il pas d'un bon augure pour la poésie féminine — et pour la poésie en général — que certaines femmes poètes se détachent de l'expression uniquement sentimentale et personnelle, de la traduction ou magnification en vers de peines et joies du cœur, souvent plutôt de l'imagination? L'intelligence a ses joies et ses souffrances, au moins aussi humaines que celles de l'amour, par conséquent aussi dignes d'être chantées. La source intellectuelle de la poésie est aussi abondante que la source sentimentale : elle offre autant de variété, et reflète autant d'images. Elle confère au poète qu'elle abreuve une dignité un peu hautaine peut-être, où il ne nous déplaît pas de voir accéder des femmes.

La versification de Mme Danyl Heim est non libre, mais affranchie des entraves traditionnelles : elle n'obéit pas même toujours à celles qu'elle avait d'abord paru s'imposer à elle-même. Toute métrique, toute loi si nouvelle qu'elle puisse paraître, est admissible à la condition qu'on l'observe. Les vers blancs par exemple (La Nef, l'Angoisse), ou assonés (le Mirage), sont forts et pleins; il y a là une mine à exploiter pour l'enrichissement de la poésie française — et la suppression de la rime n'est nullement une facilité; mais lorsqu'une forme inusitée comme des vers de 16, 18 et 20 pieds surgissent tout à coup dans un poème (Le Sauveur), il faudrait que la raison de cette irrégularité apparût très clairement, ce n'est pas toujours le cas. L'observance des règles admises ne paraît d'ailleurs pas coûter à un poète qui, émule des derniers Parnassiens, en a souvent le rythme majestueux et la rime impeccable.

Mme Danyl Helm n'aime pas les citations de « bribes mutilées ». Comme il est impossible cependant de citer en entier plusieurs poèmes et comme nos lecteurs désirent certainement avoir un échantillon de son talent, elle me pardonnera de choisir ces fiers quatrains, un peu différents de ton du reste, mais qui plairont aux féministes :

Puisque tu ne m'as fait que l'âme d'une
[esclave
Je n'ai pu que te rendre, homme, semblable
[à moi ;
Ce n'est pas sur la boue, ô maître, que se grave
La table des orgueils et de leur rude loi.
Si tu veux que tes fils aient des noces royales
Prépare-toi les biens que tu voudrais choisir.
Sache que nos amours sont traîtres ou loyales
Selon notre valeur et non ton bon plaisir.
Si l'amour est un joug, souviens-toi que la
[chaîne
Est plus lourde au forçat près d'un vil com-
[pagnon,
Et que ce soit l'estime, ô Frère, et non la haine
Qui lie à ton destin l'orgueil d'un libre don.

IN MEMORIAM par Pierre de Bouchaud.

Après s'être penché pieusement et douloureusement sur la mort d'un sous-lieutenant de chasseurs alpins, tué en Alsace à l'âge de 20 ans, M. Pierre de Bouchaud, le poète ami de « La Française » que tous nos lecteurs connaissent bien, cherche le sens de cette mort et la leçon de résignation qui s'en dégage :

Acceptons sans trembler
De n'être qu'un fétu que le destin mutile
Et se plaît à fouler...
Sachant bien qu'ici-bas ce qu'on appelle vie
N'est qu'un peu de clarté
Qui du Néant venue en un clin d'œil rallie
Sa morne éternité.

LA BRISE DANS LES PALMES, par France Wetterwald.

M. E. Lalo écrivait dernièrement dans une de ses chroniques musicales du « Temps », que le public met un certain temps à saisir les formules mélodiques nouvelles; aussi, tous les compositeurs qui ont modifié la technique musicale depuis Rameau et Mozart, ont été accusés de manquer totalement de mélodie. Il en est sans doute de même en poésie où les formes nouvelles sont prises pour l'absence de forme : tous les novateurs — pensons à Verlaine, à Verhaeren, à Rostand même —, ont passé d'abord pour des « hors la loi ».

Il est possible donc que Mme France Wetterwald apporte une formule nouvelle. L'harmonie particulière de son « Sirocco », de « l'Accent », le ferait croire. Mais alors, elle ne saurait s'en tenir à cette mince plaquette pour appliquer sa réforme et nous attendrons ses œuvres ultérieures pour en apprécier la valeur.

Alice Berthet.

Bulletin des Sociétés Féministes

Union Fraternelle des Femmes

ASSEMBLEE GENERALE
(Au Musée social, 5, rue Las-Cases)
Dimanche 19 janvier 1919
à 2 heures 1/2 très précises

Ordre du jour

1° Allocution de la Présidente.
2° Rapport moral par la Secrétaire générale Mme J.-F. Raspail.
3° Rapport financier par la trésorière, Mme Froger-Doudement.
4° Elections.
5° Questions diverses.

Le Suffrage des Femmes et le Parlement.

M. Louis Martin, sénateur, auteur d'une proposition de loi pour le suffrage intégral des femmes.

M. Alexandre Varenne, député, Président de la Commission du suffrage universel.

Présidente : Amélie Hammer; Secrétaire générale, Juliette François Raspail.

Union Française pour le Suffrage des Femmes

Groupe de Paris

Nous avons reçu seulement pour ce numéro l'avis suivant :

L'assemblée générale du Groupe de Paris de l'U.F.S.F. aura lieu le samedi 18 janvier à 2 h. ½ au Musée Social, 5 rue Las Cases, sous la présidence de Mme de Witt-Schlumberger.

Ordre du Jour : De 2 h. ½ à 4 heures, élection de dix membres du Comité. Questions à l'ordre du jour du Congrès. Désignations des rapporteurs. Organisation de la propagande.

A 4 heures, l'*Action Parlementaire*. Orateurs inscrits : MM. Louis Andrieux et Chaumet, députés.

Election du Comité (10 Membres à élire).

Groupe de Vincennes, Saint-Mandé, Montreuil-sous-Bois, Fontenay - sous - Bois, Nogent-sur-Marne, etc.

Réunion publique le dimanche 19 janvier 1919 à 15 heures, Salle de la Justice de Paix, rue Lejemptel, à Vincennes, sous la présidence de Mme Brunschwig. Orateurs inscrits : M. Daudé-Bancel, président des Coopératives, M. Gabriel G. Ramon, secrétaire général de la Ligue et électeurs pour le suffrage des Femmes ; Mme Brunschwig, secrétaire générale de l'U.F.S.F..

A l'issue de la réunion, les cotisations seront reçues par Mlle Desdoigts, trésorière.

Groupe d'Aix-en-Provence.

Le dimanche 15 décembre 1918 avait lieu l'assemblée générale extraordinaire du Groupe U.F.S.F. d'Aix-en-Provence.

Une assistance nombreuse qui comprenait presque autant d'hommes que de femmes avait répondu à l'appel du Comité.

Après avoir salué le grand féministe qu'est le président Wilson, la présidente, Mme Deplat fait connaître les résultats de l'activité du Groupe depuis sa fondation : *propagande féministe* dans la ville par des causeries ou des articles dans les journaux locaux ; création de l'*Œuvre de Protection du Bébé* (consultation de nourrissons, crèche, hygiène infantile) et de l'*Œuvre du Foyer de l'Etudiante* ; interventions diverses en faveur des faibles etc..

D'importantes décisions sont prises par l'assemblée suivant les propositions du Comité :

1° Création d'une permanence.

2° Organisation de cours pour des jeunes filles, les jeunes femmes (cours de puériculture, de conversation anglaise, de coupe, confections, modes, broderie).

3° Création d'un office de placement féminin pour les ouvrières, employées de commerce, d'administration.

4° Education politique des femmes. Le groupe est tout à fait en dehors et au-dessus de tous les partis politiques, mais l'assemblée, après avoir entendu une discussion très vive et très courtoise, estime qu'il est nécessaire que les femmes connaissent les différents partis afin de pouvoir voter en toute connaissance de cause, lorsque le suffrage leur sera accordé. Il sera donc fait appel aux représentants autorisés des partis royaliste, républicain libéral, radical, radical-socialiste, socialiste, pour qu'ils viennent exposer leurs théories. Le groupe ne se prononcerait pour aucun et se tiendrait toujours éloigné de tout ce qui pourrait toucher à la politique locale.

5° Conférences de propagande féministe. La première sera celle de Mme Joachim Gasquet, sur le *Féminisme et la Tradition* (12 Janvier), puis celle de M. Fossin, professeur à la Faculté de Droit, sur les *Lois qui créent l'inégalité entre l'homme et la femme*, celle de M. Deplat, inspecteur primaire sur la *Déclaration des Droits de l'homme et les Droits de la femme*.

D'autres suivront sur l'Hygiène infantile, l'Education physique de la jeune fille, son Education morale, sur la Lutte contre l'Alcoolisme, contre la Tuberculose, sur les Coopératives, etc..

6° L'assemblée décide d'agir, de concert avec les autres groupements féministes des Bouches-du-Rhône, auprès des Parlementaires du Département.

Une lettre sera adressée au Conseil Municipal d'Aix pour lui demander de se prononcer en faveur du suffrage des femmes.

La séance est terminée à 19 heures.

Conseil National des Femmes Françaises

SECTION D'ASSISTANCE ET DE PREVOYANCE SOCIALE

La section s'est réunie le samedi 28 décembre dernier; l'ordre du jour comportait deux causeries, l'une de Mme Gustave Roy sur le travail du Comité protestant d'Entr'aide aux pays envahis, l'autre de M. Fonsèque sur : Le choix d'un métier, ainsi qu'une communication de Mme Jules Siegfried Fils, sur : le Centre d'informations, dont la création est en cours. Quant à la suite de l'étude de la question (Des dommages de guerre), par Mme Henry Nathan, elle fut remise à une séance ultérieure en raison du programme très chargé de la réunion.

Mme G. Roy dit le beau résultat obtenu par son Comité, dont Mme Ferdinand Roy, sa belle-sœur, préside le Comité des Dames, et dont elle-même préside une Commission : plus de 600.000 francs recueillis, dont 450,000 tenus en réserve pour l'heure actuelle, 750 foyers aidés et réorganisés, 2.000 familles pourvues de vêtements et de vivres. Dans les cas de reconstruction des immeubles, l'Etat a pris la moitié des frais à sa charge, le Comité un quart, et les sinistrés auront à payer l'autre quart lorsque les indemnités pour dommages leur auront été versées..

Des délégués de l'œuvre se sont installés en 1917 dans les régions délivrées pour travailler sur place au bien-être des habitants si éprouvés; d'autre part, les membres restés à Paris accueillirent les évacués et leur distribuèrent des objets destinés à leur être utiles pour leur retour au foyer. Ils les visitent, les réconfortent par leurs bons avis, et c'est ainsi que ce Comité exerce une action à la fois morale et matérielle sur les réfugiés, qui apprécient infiniment cet appui si dévoué et si efficace.

Après avoir remercié Mme G. Roy de son intéressante causerie, Mme Weill donna la parole à M. Fonsèque, vice-président de la chambre syndicale des bijoutiers-joailliers. Il dit combien il serait désirable que les parents réfléchissent sérieusement pour donner à leurs enfants un métier au sortir de l'école. La plupart sont guidés par le souci du gain immédiat et ne se rendent pas compte que le choix d'un métier rémunérateur pour l'avenir vaudrait la peine de sacrifier une certaine période d'apprentissage sans salaire important. Expliquant le fonctionnement de l'Ecole de la Chambre syndicale des bijoutiers-joailliers qu'il contribua à fonder, il insista sur la faculté nouvelle offerte aux femmes : elles y auront désormais accès.

La réunion se termina par un exposé de Mme Jules Siegfried Fils, concernant les premières réponses parvenues des présidents d'Unions d'œuvres, dont elle sollicita le concours pour créer le Centre d'Information. Il importa de faire une distinction entre les œuvres d'assistance qui fonctionnent réellement, et celles qui n'existent que sur le papier; car il est essentiel d'être bien documenté pour être en mesure de renseigner à bon escient ceux qui feront appel à cette organisation. En classant les œuvres par catégories et en effectuant pour chacune une enquête sérieuse, on travaillera pour le bien des malheureux, puisqu'ainsi l'on contribuera à leur éviter des démarches inutiles d'une œuvre à l'autre, si rebutantes et si décourageantes.

La séance fut levée à 6 heures, après que l'on eut décidé de continuer l'étude des questions à l'ordre du jour et de se réunir le samedi 25 janvier prochain.

CHRONIQUE DES ŒUVRES ET INSTITUTIONS

« La vie moins chère »
« Ecole Nationale des Economies et de l'Epargne »

On nous prie d'apprendre à nos lecteurs que cette école organise sur ce sujet : « Comment vivre avec économie », des conférences les 23 et 30 janvier à 4 heures 3/4, à la Sorbonne et les 6, 13, 20 et 27 février à 4 heures 1/2, au Conservatoire des Arts et Métiers. C'est Mme Moll-Weiss, fondatrice de l'Ecole des Mères et de l'Aide morale, que le Comité a chargée de ces leçons.

Carrières Féminines

CONCOURS D'ADMISSION A L'ECOLE DES BEAUX-ARTS (Section d'Architecture)

Le 14 février 1919, aura lieu, à l'école nationale supérieure des beaux-arts, un concours d'admission dans la section d'architecture et aux écoles régionales d'architecture.

Le registre des inscriptions est ouvert au secrétariat de l'école, 17, quai Malaquais, **du 10 janvier 1919 au 10 février inclus.**

L'ordre des épreuves est affiché à l'école, où les candidats peuvent en prendre connaissance tous les jours, de dix heures à seize heures, les dimanches et fêtes exceptés. Le programme fixant les conditions du concours est en vente à la librairie Delalain, 115, boulevard Saint-Germain, à Paris.

LES NOVATRICES : Jane BATHORI

On trouve toujours une place dans un quotidien à fort tirage pour célébrer de petites histoires équivoques, si croustillantes aux gens du monde ; mais qu'il s'agisse de « l'effort désintéressé », leurs portes restent closes ; si elles s'entrouvrent, c'est pour laisser entendre un : « passez d'abord à la caisse ! » péremptoire ou : « vous n'êtes pas assez connu ! » ou : « les restrictions, le papier, la main-d'œuvre »...

Il faut qu'une femme ait une volonté tenace et un idéal sincère pour prendre, tout simplement, par amour de l'art pur, la direction d'un théâtre de tradition et d'avant-garde, pour qu'elle y fasse représenter de l'inédit, de l'oublié, de l'inconnu, pour qu'elle y fasse connaître des « jeunes » qui n'ont que du talent.

Mme Jane Bathori, au Théâtre Musical du Vieux-Colombier, fait œuvre de beauté sans subvention, sans considération officielle, elle va : elle a de l'initiative, du courage, la foi et elle aime la musique qu'elle interprète en grande artiste : cela lui suffit.

Son programme est éloquent ; pour les modernes :

E. Chabrier : *Une éducation manquée* ; — C. Debussy : *La boîte à joujoux* ; — Reynaldo Hahn : *Pastorale de Noël* ; — *Le dit des jeux du monde*, de Paul Méral (danses et costumes de G.-P. Fauconnet, musique d'A. Honegger). — P. Le Flem : *Aucassin et Nicolette*. — Spectacle de Jean Cocteau avec des musiques modernes. — G. Auric : *La Dame de Cœur* (R. Chalupt) ; *Au jeu d'ops* d'O. Autant (musique de Gouvy) ; — Darius Milhaud : *L'Enfant Prodigue* (A. Gide) ; — A. Honegger : *Sainte Alaudne* (Max Jacob).

Pour les anciens :

A. de la Halle : *Le Jeu de Robin et Marion* ; — Purcell : *Didon et Enée* ; — Pergolèse : *La Servante maîtresse* ; — Mozart : *Sérénade théâtrale*.

Et n'est-ce pas le devoir sacré des femmes, aujourd'hui où on essaie de diminuer leur rôle et l'importance de leur valeur, d'aider une des femmes qui sont la gloire véritable de leur sexe.

Claude Chauvière.

LIVRES NOUVEAUX

Demain (45, rue Laffite, Paris). Revue de culture et de réforme, créée en 1912, par le Docteur Toulouse, reparaît depuis le 11 janvier, avec une brillante collaboration. Hebdomadaire, 44 pages, 0 fr. 50 centimes.

Hymne à la Victoire, par Pierre de Bouchaud (Lemerre). — Un franc.

MAISONS RECOMMANDÉES

LE BOVRIL

Est indispensable dans la Cuisine. Il économise temps, peine et argent. Le seul employé par toute ménagère soucieuse de son bien-être. Fournit un délicieux Potage-Consommé Riche, Sauce et Celle-ci Donne aux plats un goût exquis.

Il ajoute à n'importe quel légume la valeur nutritive d'un morceau de viande de premier choix. Reconstituant très énergique.

Le BOVRIL est de la viande et rien que de la viande.

Se renseigner aux Maisons d'Alimentation, ou aux magasins de gros, 102, rue Réaumur, Paris (2e).

BIERES
BIERE FANTA non alcoolisée
BIERE spéciale pour nourrices
BIERE de TABLE
6, rue Guyot (Paris) — Télép. Wag. 13-8

La Gérante : JANE MISME.

Imp. des Arts, 11, rue Molière, Paris.

ECOLE ROY

7, rue Lagrange
PARIS (Ve)

COURS de 8 h. du matin à 10 h. du soir. — Envoi du Programme FRANCO
Inscriptions reçues à toute époque de l'année

STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE COMPTABILITÉ, COMMERCE, LANGUES

Préparation spéciale au Commerce aux Services officiels des Chambres, aux Examens des Ministères et Administrations, ainsi qu'au Professorat de Sténographie. Cours GRATUITS et cours rétribués. — Cours par Correspondance.
PLACEMENT GRATUIT DES ELEVES

RAPPORT
de M. Pierre-Etienne Flandin
SUR
le Suffrage des Femmes

(*Suite*)

Toute violence morale ou matérielle prouve du reste, toujours son impuissance ; les coups comme les raisons des autres n'ont jamais convaincu personne. Les seuls moyens possibles de combat sont de longue haleine : un état d'esprit s'élimine, il ne s'amputé pas. Et, en reconnaissant seulement que depuis un siècle, en France, l'action du législateur a été impuissante à enrayer la dépopulation, ce serait là une raison suffisante d'appeler à notre secours, comme on l'a fait sagement et avec succès à l'étranger, l'action politique des femmes. Puisse-t-elle nous aider à surmonter demain une crise que cinq années de guerre auront singulièrement aggravée !

3. *L'objection politique.* — Nous arrivons enfin à l'objection politique.

Se réfugiant dans l'esprit de parti, certains adversaires du féminisme politique lui opposent non plus l'argument théorique mais l'argument pratique : l'aléa électoral de 10 millions de nouveaux bulletins de vote dans les urnes. Ceux-là se recrutent principalement dans les partis qui détiennent le pouvoir; l'on ne peut s'en étonner; les majorités ne sont-elles pas toujours opposées aux réformes qui peuvent compromettre leur puissance dans l'Etat ? Ce qui explique d'ailleurs qu'elles rallient tôt ou tard le gros des troupes conservatrices. Comme en outre les majorités identifient volontiers leur pouvoir avec l'intérêt de la nation, leur souci de ne pas compromettre l'avenir de la démocratie et le bonheur du peuple les encourage à maintenir leur prédominance par tous les moyens. Ainsi le bien-public seul, les incite à refuser aujourd'hui aux femmes le suffrage, de peur qu'elles l'accordent à des partis extrêmes qui mettraient en péril la République. Que si, d'aventure, on objectait à ces adversaires des droits de la femme que le suffrage universel garantit précisément le libre développement des partis pour aboutir au gouvernement du peuple par le peuple et que le suffrage universel n'est point universel s'il n'est exercé par les femmes au même titre que par les hommes, ce dont ils conviennent eux-mêmes, ceux-là répondraient qu'un principe doit souffrir dans son application les tempéraments imposés par la gravité des circonstances ; et comme celles-ci commandent le maintien de leur parti au pouvoir, l'ajournement par mesure d'opportunité d'une réforme qui ferait le jeu des partis extrêmes, devient nécessaire. Le plaisant, d'ailleurs, est, qu'à entendre tel opposant, le vote des femmes, réinstaurera le cléricalisme triomphant, tandis que tel autre dénonce volontiers l'esprit révolutionnaire de la future électrice : le secret de la conviction des uns et des autres se trouve donc dans la solution d'un problème local et personnel d'arithmétique électorale. Cette simple constatation suffirait à condamner toute opposition qui serait fondée sur l'argument politique. Le Parlement français, quoi qu'en dise ses détracteurs, s'est toujours élevé au-dessus de l'égoïsme des partis quand il se trouvait en concurrence avec les principes généraux sur lesquels repose notre organisation politique. Quand bien même il faudrait admettre, ce qui reste très discutable, que le suffrage des femmes ira aux partis extrêmes, peu nous importe que, demain, le parti socialiste ou le parti catholique gagnent l'influence, ou même l'emportent sur les autres partis dans la lutte électorale : ils prouveraient ainsi qu'ils possèdent dans leur doctrine une force dynamiquement supérieure à celle des vieux partis ; et ces derniers seraient simplement conduits pour revivre à reviser leur doctrine ou même à s'en créer une, car il n'est pas bien sûr qu'ils en aient une autre que l'opportunisme. En tout état de cause, la République n'y perdrait rien, en tant au moins qu'on veut bien la considérer comme n'étant le monopole de personne.

Certains, il est vrai, formulent plus habilement l'objection politique. Tout en se déclarant prêts à accepter à l'avance toutes les conséquences qu'entraîneront dans le classement des partis la participation des femmes aux élections, ils font valoir qu'un changement brusque d'orientation politique, qu'ils imaginent pour les besoins de la cause, affectant même la forme du Gouvernement, aurait les plus funestes répercussions dans un moment où la concentration doit se faire sur un programme de renaissance économique et financière de la nation.

La sagesse des hommes d'Etat, disent-ils, consiste à éviter dans les périodes de crise, tout élément nouveau de trouble. Sous l'influence des nécessité de la guerre, la fièvre des partis paraît s'être apaisée. Il faut surtout éviter de la raviver et ne faire courir aucun risque, même minime, au corps électoral qu'affecterait l'infusion de millions de nouveaux électeurs qui ne sont actuellement maintenus dans aucune organisation politique.

Cependant, dans l'argument ainsi présenté il est facile de découvrir maintes exagérations. Est-il certain, tout d'abord, que l'union des partis soit assurée : il demeure contestable qu'elle le soit actuellement, même dans une politique de défense nationale, à plus forte raison qu'elle reste réalisée demain sur un programme de reconstruction où les divergences doctrinales des partis ne peuvent ne s'affirmer sous peine pour chacun d'eux de laisser déchoir les principes mêmes sur esquels il se fonde.

Ensuite, cinq ou six générations nouvelles du sexe masculin vont prendre part aux prochains scrutins et ce contingent important qui n'est pas embrigadé, dès aujourd'hui, dans les rangs de tel ou ter parti, risque de démolir le vieil édifice des partis traditionnels dont l'action ou l'inaction apparaîtra quelque peu désuète à ces combattants ardents et mieux instruits ue ne le furent jamais leurs devanciers des réalités de la vie nationale. Enfin, rien ne permet d'affirmer que le fait d'ajourner la réforme des droits politiques des femmes au moment où celles-ci, par l'évolution des conditions sociales et économiques, vont prendre conscience de leurs besoins et de leurs droits, ne provoquera pas précisément ce trouble, cette agitation que l'on redoute ? Rien n'est plus dangereux, dans les heures de crise politique, que le peuple cesse de se sentir solidaire du Gouvernement de l'Etat. Trop de signes révèlent actuellement une désaffection des citoyens de toutes les classes pour le régime parlementaire tel qu'il fonctionne en France pour que la vigilance des hommes d'Etat ne s'exerce pas justement à rendre à nos institutions politiques, non pas leur valeur, qu'elles n'ont jamais perdue, mais leur prestige, aux yeux du peuple. Or, il n'est point de rouage qui ne s'use, il n'est point de système qui ne se démode. Et, puisqu'il faut rajeunir un régime que l'expérience a prouvé le plus adéquat au tempérament français, imprimons-lui une nouvelle jeunesse par une réforme qui donnera à nos scrutins plus d'autorité puisqu'un plus grand nombre d'électeurs, les femmes, notamment, considérerons leur droit de suffrage non pas comme une vanité décevante, mais comme une promesse chère et féconde.

LES MODALITES DE LA REFORME

Participation aux seules élections municipales et cantonales. — Quoi qu'il en soit, et pour tenir un compte exact de l'état de l'opinion publique moyenne quant à l'opportunité de consacrer par une loi le droit de vote des femmes, votre Commission du Suffrage universel, qui est d'ailleurs exactement modelée, par le jeu du règlement intérieur de la Chambre, sur la représentation politique actuelle du pays, a tenu à désarmer à l'avance tous ceux qui, à tort ou à raison, de bonne foi ou de mauvaise foi, redoutent l'entrée brusquée des femmes dans la vie publique, qui réclament un délai consacré à l'apprentissage politique du sexe féminin, et conseillent l'ajournement de la réforme jusqu'à des temps moins troublés. Elle a décidé pour le moment de limiter le droit de vote des femmes, à la participation aux seules élections dont le caractère politique n'est qu'accessoire : élections aux conseils municipaux, aux conseils d'arrondissement, aux conseil généraux. Dans sa prudence, votre Commission vous propose même que l'éligibilité ne soit encore accordée aux femmes qu'aux conseils municipaux et elle a réservé formellement la participation des femmes aux élections sénatoriales en prévoyant, d'une part, qu'elles ne seraient pas éligibles aux conseils généraux ni aux conseils d'arrondissement et, d'autre part, qu'elles ne pourraient être désignées comme déléguées sénatoriales.

Certes, dans le domaine des principes qui ont été hautement affirmés dans le présent rapport, une telle limitation des droits politiques des femmes, ne trouve pas de justification et il importe de faire remarquer que cette limitation constitue une concession expresse aux adversaires du suffrage féminin. A beaucoup d'entre vous et sans doute aux intéressées elles-mêmes, celle-ci paraîtra exagérée. Pourtant, si elle peut rallier l'unanimité à la réforme capitale de droit public que nous proposons, les partisans les plus déterminés du féminisme intégral devront l'accepter. Ce qui importe le plus, après tant d'années perdues, n'est-ce pas, en effet, de hâter le vote définitif qui consacre le principe du suffrage politique des femmes, et pour hâter ce vote, de désarmer l'opposition ?

Conditions d'âge pour l'électorat : 30 ans. — Dominée par cette préoccupation, votre Commission n'a pas hésité non plus à élever jusqu'à 30 ans la condition d'âge imposée aux futures électrices. Certains adversaires du suffrage féminin avaient fait valoir en effet cette objection que le chiffre total de la population mâle de 20 à 40 ans en France avait diminué, hélas, dans de notables proportions par le fait de la guerre : le sexe féminin qui, dès avant l'effroyable tuerie d'hommes à laquelle nous assistons, dans notre pays dépassait légèrement en nombre le sexe masculin, risquait donc de se trouver en majorité écrasante lors des prochaines consultations électorales et ce fait eût pu amener des répercussions sensibles dans ces scrutins très limités des élections municipales. L'argument n'est pas irréfutable car rien ne prouve, d'une part, que les femmes exerceront toutes leur droit de vote dès le premier scrutin et, d'autre part, qu'elles formeront un bloc en face de l'élément masculin. Tout porte à croire, au contraire, que le nombre des abstentionnistes sera malheureusement élevé d'abord chez les femmes dont beaucoup n'ont pas encore compris l'importance de leur participation au gouvernement de l'Etat et que les mêmes divisions locales, voire les mêmes divergences d'opinions dans l'ordre social, politique ou confessionnel sépareront entre elles les électrices comme elles séparent entre eux les électeurs.

Quoi qu'il en soit, votre Commission a admis que, temporairement, l'âge de 30 ans serait une condition de l'électorat féminin. Ainsi se trouve compensée et même au-delà, la supériorité numérique des femmes et ainsi est-il pallié à un inconvénient plus imaginaire que réel.

Eligibilité aux conseils municipaux. — Par contre, votre Commission s'est refusée à prononcer l'inéligibilité des femmes aux conseil municipaux. Si limitée, en effet, que soit cette première entrée des femmes dans la vie publique, encore faut-il qu'elle contienne en elle-même des chances de succès. L'électorat sans éligibilité n'assurerait pas aux femmes cette participation directe aux affaires publiques dont on peut attendre tant de bien principalement dans le domaine municipal. Tous ceux qui entendent faire une expérience loyale de l'action féminine dans la vie publique — et les adversaires comme les partisans du suffrage des femmes doivent la désirer telle dans l'intérêt de leur thèse respective — ne peuvent accepter l'inéligibilité, car l'expérience serait viciée dans ses résultats par sa forme incomplète. On ne peut concevoir que la timidité des majorités conservatrices préfère que la réforme soit appliquée par étapes ; que les femmes soient appelées d'abord à la vie municipale avant de l'être à la vie législative ; on ne saurait admettre que ces étapes fussent calculées de manière à frapper de stérilité la réforme elle-même ; avec notre ancien collègue M. Buisson, nous répéterons :

« Ce qui est en jeu, c'est la participation de la femme à la vie de la nation, en commençant par ce qui, dans cette vie, la touche le plus directement. Une fois qu'on est résolu à accorder l'essentiel, il ne faut ni ruser, ni biaiser ; il faut renoncer à semer la route de petite barricades destinées à être enlevées l'une après l'autre. Mieux vaut faire large confiance aux nouvelles recrues du suffrage universel, aider loyalement à leur éducation politique, les faire contribuer le plus et le plus tôt possible au service de la République, c'est-à-dire au bien de la nation. »

⁂

CONCLUSION

Nous ne pousserons pas plus loin l'étude de la question.

Certes, après avoir établi dans ses principes le bien-fondé de la réforme que nous proposons, après avoir réfuté les objections que l'on oppose généralement à sa réalisation ; après avoir exposé comment votre Commission avait cru devoir concilier les tendances opposées en élaborant un projet qui ménage une application progressive des droits de suffrage des femmes : nous aurions pu, en analysant les législations étrangères, en décrivant quelle a été l'action politique des femmes là où elle a pu légalement s'exercer, illustrer par l'exemple la réforme que nous soumettons à vos délibérations.

Nous avons préféré renvoyer aux annexes cette étude de droit public étranger, ainsi qu'une notice résumant l'immense activité des femmes pendant la guerre. Outre, en effet, que ces aspects de la question comportent d'assez longs développements, nous ne pensons pas, d'une part, que le tempérament des femmes françaises puisse être assimilé exactement à celui des femmes d'origine anglo-saxonne ou scandinave et que l'action de celles-ci soit un indice certain des futurs actes politiques de celles-là, ni d'autre part, que l'octroi aux femmes du droit de suffrage doive apparaître comme une récompense des services qu'elles ont rendus pendant la guerre alors qu'il est pour elles un droit. C'est ce nous plaçant du point de vue de la femme française et en nous inspirant des principes généraux du droit public français que nous avons établi la valeur d'une réforme nécessaire et urgente dont il ne nous reste plus qu'à examiner la rédaction.

Pierre-Etienne Flandin,
Député.